

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



DECISION N° 06 /MPMB/DOUANES DU 30 JAN 2014

Portant suspension d'agrément de Commissionnaires en Douane.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

- VU **la Loi n° 64-291 du 01 Août 1964** instituant le Code des Douanes, notamment en son article 80 ;
- VU **le Décret n° 90-663 du 22 août 1990** relatif aux personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail et à l'exercice de la profession de Commissionnaire en douane, tel que modifié par le Décret n° 2009-106 du 02 avril 2009 ;
- VU **le Décret n° 2013-802 du 21 novembre 2013**, portant attributions du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances et du Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget;
- VU **le Décret n° 2012-287 du 16 mars 2012**, portant nomination du Colonel Major ISSA COULIBALY en qualité de Directeur Général des Douanes ;
- VU **l'Arrêté n° 023 du 10 mai 2011**, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- VU **le Décret n° 2012-287 du 16 mars 2012**, portant nomination du Colonel Major ISSA COULIBALY en qualité de Directeur Général des Douanes ;

D E C I D E

Article 1 : Les agréments de Commissionnaire en Douane, accordés aux personnes morales reprises au tableau ci-dessous, sont suspendus pour une période de deux (02) mois.

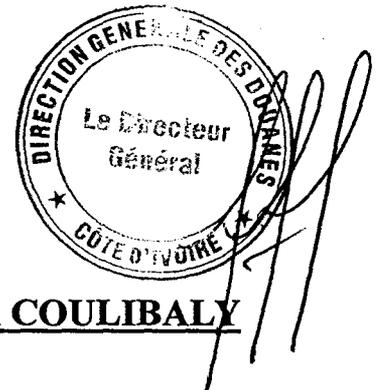
N°	Code Agréé	Nom Agréé
1	00003Q	SONO TRANSIT (STE NVELLE DE TRANSIT)
2	00092Z	STIV
3	00097L	UNITRANS
4	00191K	LEATRANS INTER
5	00234E	TERMINAL TRANSIT COTE D IVOIRE (TTCI)
6	00352K	S.K. TRAN CI
7	00378V	TPS
8	00402Y	TROPICALE TRANSIT INTER (TTI)

Article 2 : Durant cette période, les sociétés susvisées ne sont, par conséquent, pas autorisées à déclarer les marchandises en détail.

Article 3 : Le Directeur de l'Informatique et le Directeur de la Réglementation et du Contentieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature.

Ampliations :

- MPMB /CAB 1
- Syndicat des Transitaires de ci 1
- Syndicat National des Transitaires de ci 1
- Port Autonome d'Abidjan 1
- Port Autonome de San Pedro 1
- les Intéressés 8
- Chrono 1
- Toutes Directions 1



Col. Maj. ISSA COULIBALY